

## **7241 Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)**

Les électriciens de ce groupe de base disposent, montent, vérifient, localisent et réparent les fils et les appareils électriques, les dispositifs de commande et les appareillages connexes dans des bâtiments et autres ouvrages. Ils travaillent pour des entrepreneurs en électricité et dans des services d'entretien des bâtiments et autres établissements ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

### **Exemples d'appellations d'emploi**

- apprenti électricien/apprentie électricienne
- apprenti électricien/apprentie électricienne en construction
- câbleur/câbleuse en bâtiment
- câbleur/câbleuse en construction
- câbleur/câbleuse en construction résidentielle
- compagnon électricien/compagne électricienne en bâtiment
- compagnon électricien/compagne électricienne en construction
- dépanneur-électricien/dépanneuse-éлектриenne
- électricien local et rural/éлектриenne locale et rurale
- électricien/éлектриenne
- électricien/éлектриenne – Forces armées
- électricien/éлектриenne d'institution
- électricien/éлектриenne en bâtiment
- électricien/éлектриenne en construction
- électricien/éлектриenne en construction de bâtiments
- électricien/éлектриenne en construction et en entretien
- installateur/installatrice d'appareils d'éclairage
- installateur/installatrice de câblage en construction résidentielle
- installateur/installatrice de luminaires

### **Fonctions principales**

Les électriciens de ce groupe de base exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- lire et interpréter les schémas, les plans de circuits et les prescriptions du code de l'électricité dans le but de déterminer le tracé du câblage dans divers bâtiments neufs ou existants;
- faire passer le câble dans les conduits et à travers les parois et les planchers;
- installer les supports et les consoles sur lesquels l'équipement électrique est monté;
- installer, remplacer et réparer les dispositifs d'éclairage et le matériel de commande et de distribution électrique, tels qu'interrupteurs, relais et disjoncteurs;

- épisser, joindre et raccorder les câbles aux appareils et aux composants pour établir des circuits;
- procéder aux essais de continuité afin de s'assurer de la compatibilité et de la sécurité des circuits, après installation, remplacement ou réparation, à l'aide d'instruments appropriés;
- localiser et isoler les défauts des systèmes électriques et électroniques, et enlever et remplacer les composants défectueux;
- raccorder l'alimentation électrique aux appareils audio-visuels, aux dispositifs de signalisation et aux appareils de chauffage et de climatisation;
- exécuter des programmes d'entretien préventif et tenir des registres d'entretien.

### **Conditions d'accès à la profession**

- Un diplôme d'études secondaires est habituellement exigé.
- Un programme d'apprentissage de quatre à cinq ans est habituellement exigé.
- Le certificat de qualification d'électricien (construction) est obligatoire à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon et est offert, bien que facultatif, au Manitoba.
- Le certificat de qualification d'électricien (installateur de câblage en construction résidentielle) est obligatoire au Québec et en Ontario et est offert, bien que facultatif, à Terre-Neuve et Labrador.
- Les électriciens (construction) qualifiés peuvent aussi obtenir le Sceau rouge.

### **Renseignements supplémentaires**

- L'expérience permet d'accéder à des postes de supervision.
- Le Sceau rouge permet une mobilité interprovinciale.

### **Appellations à ne pas confondre**

- Contremaître/contremaîtresse d'électriciens (voir [7212](#) *Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en électricité et en télécommunications* )
- *Électriciens/électriciennes de réseaux électriques* ([7243](#))
- *Électriciens industriels/électriciennes industrielles* ([7242](#))
- *Électromécaniciens/électromécaniciennes* ([7333](#))